

Le, 29 Janvier 1968

**Société Anonyme**  
**ANDRE CITROEN**  
Capital : 368.097.000 Francs

117 à 167, Quai André Citroën  
PARIS XV°

**METHODES REPARATIONS**

NOTE TECHNIQUE

A MM. LES CONCESSIONNAIRES

N° 135 - D

Nouvelle pièce	Ancienne	Désignation
DX 522-7 a	D 522-7a	Interrupteur de feuilure de pied de porte AV.

**CONFIDENTIELLE**  
(Droits de reproduction réservés)

**DS 21 (DX-DJ) - DS 19 a (DY-DL)**

**BREAK 21 (DJF)- BREAK 19 a (DLF)**

**ID 19 b (DV)**

**ELECTRICITE**

**Relais de phares complémentaires**

Depuis Décembre 1967, les deux relais de phares complémentaires DX. 541-19 sont remplacés par un seul relais portant le même numéro.

Le support DX. 541-48 reste inchangé.

**Interrupteur de feuilure de porte avant**

Depuis Décembre 1967, les interrupteurs de feuilure des portes avant sont modifiés :

- le fil d'arrivée de courant à l'interrupteur comporte une fiche femelle (repère blanc) connectée à la fiche mâle de l'interrupteur.
- un fil fixé à l'interrupteur comporte une fiche femelle (repère marron). Il est relié au fil assurant la mise à la masse sur le tablier d'auvent.

La connexion entre le fil fixé sur l'interrupteur et le fil de masse est enrubannée.  
L'interrupteur de coffre arrière n'est pas modifié.

## PIECES DETACHEES.

Le démarrage des nouveaux interrupteurs de portes avant et du relais unique de phares complémentaires ayant été effectué à la même date, les câbleries électriques ont été modifiées simultanément pour ces deux modifications.

Désignation	Ancienne pièce	Nouvelle pièce
Interrupteur de feuillure de pied de porte AV.	D 522-7a	DX 522- 7 a

## REPARATION.

Pour les véhicules sortis avant Décembre 1967, l'ancien interrupteur D 522-7a de pied de porte AV d'éclairage intérieur et d'éclairage de coffre continuera à être vendu par le Service des Pièces Détachées.